

BILAN

de la sécurité routière
dans les Yvelines

2019



PRÉFECTURE DES YVELINES
OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES YVELINES



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

SOMMAIRE



1 - Introduction	p. 3
• Définitions et terminologie des véhicules	p. 4
2 - Les Yvelines en quelques chiffres	p. 5
3 - Données générales de l'accidentologie	p. 6
• Où ?	p. 8
• Qui ?	p. 9
• Quand ?	p. 10
4 - Zoom sur ... les 2 roues lourds	p. 11
5 - Les accidents mortels	p. 12
• Carte des accidents mortels	p. 12
• Causes principales des accidents mortels 2019	p. 13
6 - Synthèse thématique de l'année 2019	p. 14



En 2019, l'accidentalité du département des Yvelines reste sur une dynamique de baisse observée depuis les dix dernières années.

En effet, le nombre d'accidents corporels a diminué de 2,5 % par rapport à 2018 alors que le nombre de tués a diminué de 43 % passant sous la barre des 30 tués (par comparaison, le nombre d'accidents a augmenté de 0,4 % en France métropolitaine et de 2 % en Ile-de-France alors que pour les tués la diminution a été respectivement de 0,1 % et de 13 %).

Ce bilan est très encourageant pour la lutte contre l'insécurité routière et montre que cette dernière n'est pas une fatalité. Le volontarisme des grands acteurs de la sécurité routière, que sont au 'premier chef les collectivités territoriales, ainsi que le comportement de chaque usager, sont et restent le moteur du progrès.

Comme chaque année, le dossier de l'accidentalité illustre les différentes caractéristiques de l'accidentologie en 2019 dans les Yvelines, avec un éclairage particulier sur les deux roues motorisés et les causes des accidents mortels.

La mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière des Yvelines reste toujours nécessaire, que ce soit celle des acteurs publics, élus, services de l'Etat et du Conseil Départemental, mais aussi des associations et bénévoles qui participent au service public de la lutte contre l'insécurité routière.

Comprendre pour agir : c'est ainsi que nous pouvons poursuivre notre action contre l'insécurité routière, par l'amélioration de la connaissance des facteurs d'accident et la diffusion de l'information vers le public pour une meilleure prise de conscience des usagers et une amélioration de la sécurité des véhicules et des infrastructures.

Nous souhaitons que ce document y contribue.



Définitions

Un accident corporel de la circulation routière :

- implique au moins un véhicule,
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- provoque au moins une victime.

Sont donc exclus tous les accidents uniquement matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Parmi les **victimes**, on distingue :

- les **tués** qui sont des victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident,
- les **blessés hospitalisés** qui sont des victimes dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation,
- les **blessés légers** qui sont des victimes dont l'état nécessite moins de 24 heures d'hospitalisation.

Ces définitions des victimes sont utilisées depuis le 1^{er} janvier 2005 et sont conformes à celles de l'Union Européenne.

Elles permettent ainsi des comparaisons entre Etats Membres.

Terminologie des véhicules

Bicyclette : y compris vélo à assistance électrique + Engin de Déplacement Personnel à moteur

2 roues léger : cyclomoteur et motocyclette ou scooter inférieur ou égal à 125 cm³, 3 RM ≤ 125 cm³

2 roues lourd : motocyclette ou scooter supérieur à 125 cm³ et side-car, 3 RM ≤ 125 cm³

2 roues motorisé : 2 roues léger + 2 roues lourd

VL : Véhicule léger (voiture de tourisme et véhicule utilitaire)

PL : Poids lourd

TC : Transport en commun

Piéton : Piéton et trottinette + Engin de Déplacement Personnel sans moteur

Autre : Train-tramway, engin spécial, tracteur agricole, quad, voiturette.



Superficie

- 228 400 hectares avec 80 % d'espaces naturels dont 89 000 ha de surface agricole et 70 000 ha de forêt.

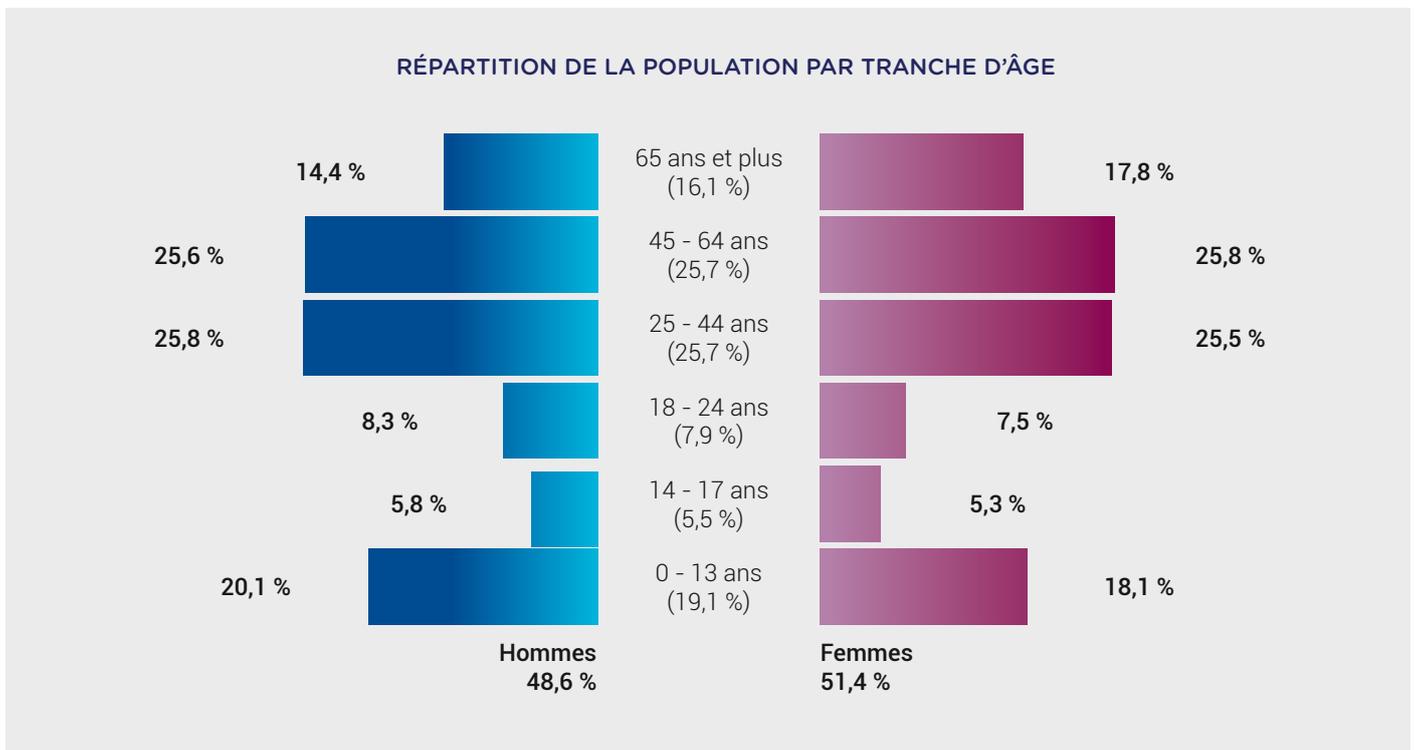
Population

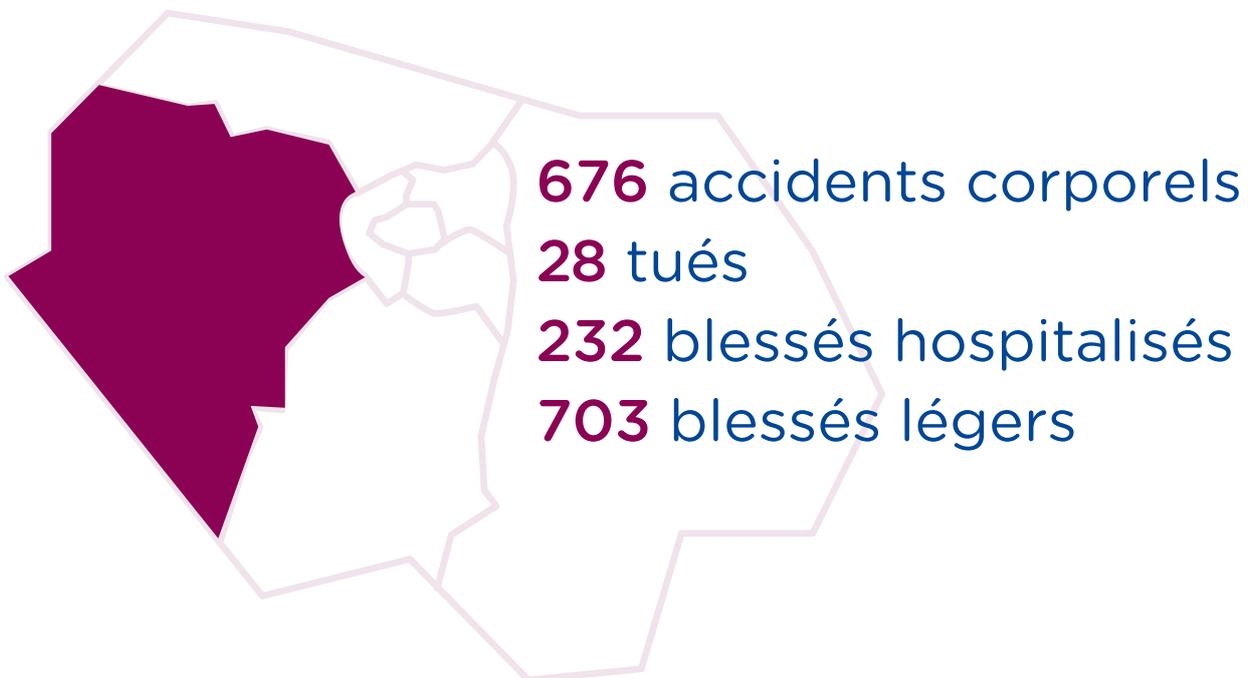
- Population totale : 1 438 266 (1/01/17)
- Population active : environ 50 % de la population
- 259 communes (plus de la moitié sont des communes rurales) dont 42 communes de + de 10 000 habitants
- 10 intercommunalités (4 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes + 1 communauté urbaine)

Réseau routier

- Autoroutes et bretelles : 129 km
- Routes nationales : 123 km
- Routes départementales : 1 583 km
- Voies communales et autres voies ouvertes à la circulation publique : 5 051 km

Pyramide des âges (source INSEE - 2017)





2019

FAITS MARQUANTS DE L' ANNÉE



- ▼ Baisse exceptionnelle du nombre de tués, notamment pour les piétons et les cyclistes.
- ▼ 60 % des personnes tuées hors agglomération.
- ▼ 14 % des personnes tuées ont entre 18 et 24 ans.



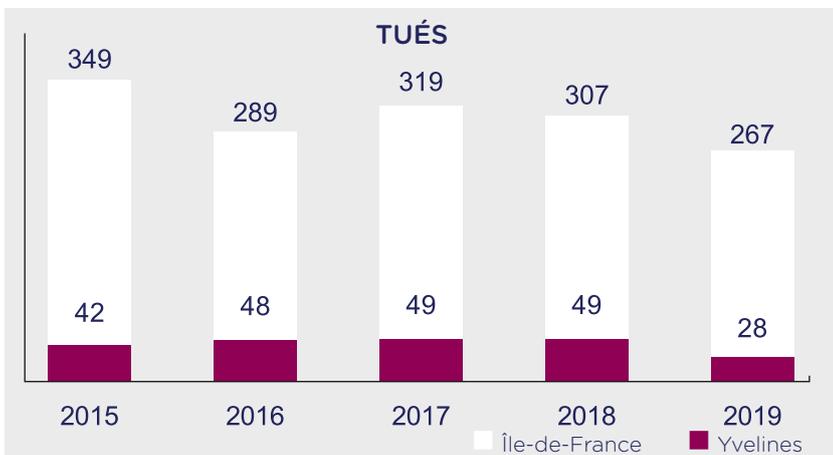
ACCIDENTS



Le département des Yvelines connaît une baisse régulière du nombre d'accidents depuis 2015.

La région Ile-de-France, quant à elle, connaît une légère augmentation des accidents en 2019 sans toutefois atteindre le chiffre le plus élevé de l'année 2016.

TUÉS

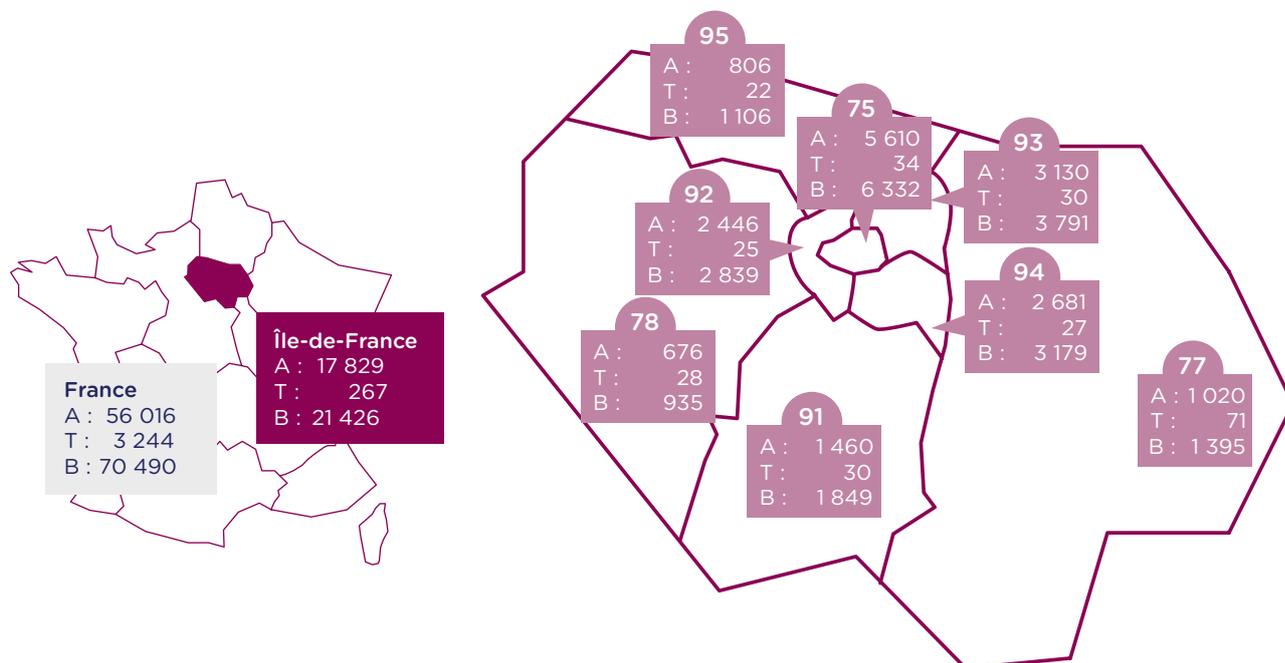


Le nombre de tués a fortement diminué dans les Yvelines par rapport à 2018 (- 43%), chiffre le plus bas constaté sur les cinq dernières années.

En Ile-de-France, le nombre de tués a baissé de 13 % par rapport à 2018.

Carte Île-de-France des ATB (accidents, tués, blessés)

Contrairement à l'Île-de-France et à la France métropolitaine, les Yvelines enregistrent une baisse du nombre d'accidents. Le nombre de tués baisse également plus fortement que l'Île-de-France et la France métropolitaine.





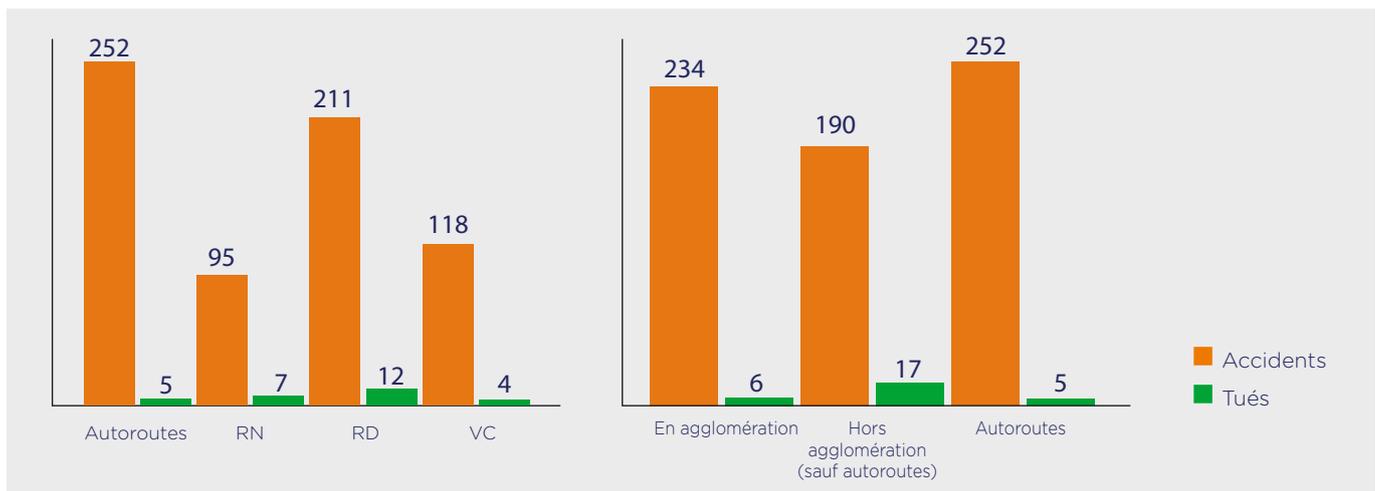
Évolution des accidents par réseau routier



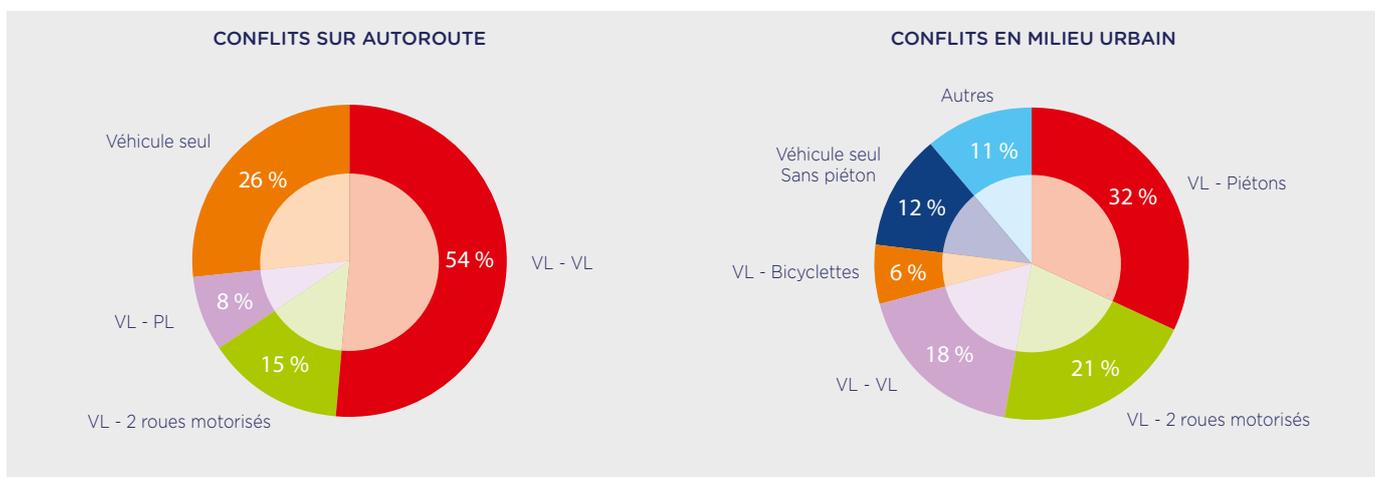
On constate que le réseau autoroutier concentre le plus grand nombre d'accidents (37 % des accidents en 2019).

Malgré une baisse des accidents constatée en 2019, ce réseau n'a pas connu la baisse régulière constatée sur les autres axes routiers (routes nationales, routes départementales et voies communales).

Répartition du nombre d'accidents et de tués par réseau routier



43 % des tués se situent sur le réseau départemental. Il recense 31 % des accidents corporels (graves et légers). Les accidents les plus graves concernent tous les réseaux hors agglomération, sauf les autoroutes, et représentent 61 % des tués.

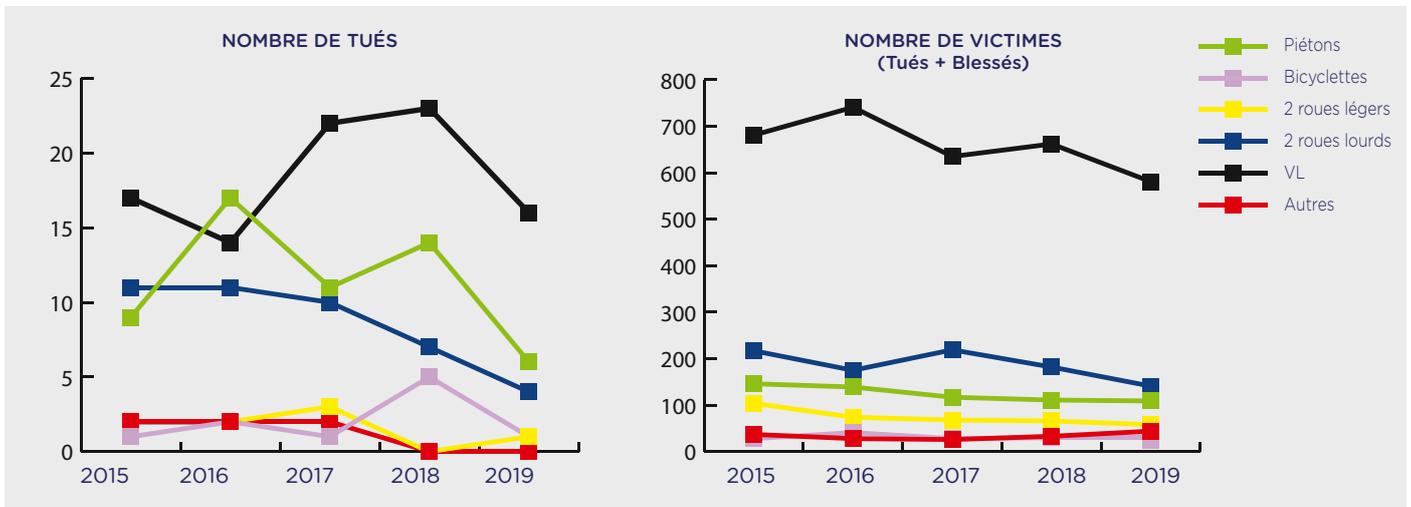


Sur autoroutes, les conflits entre véhicules légers (véhicules utilitaires compris) représentent plus de la moitié des conflits. A noter que 26 % des accidents sur autoroutes sont des accidents de véhicule seul. En milieu urbain, 32 % des accidents impliquent un piéton.

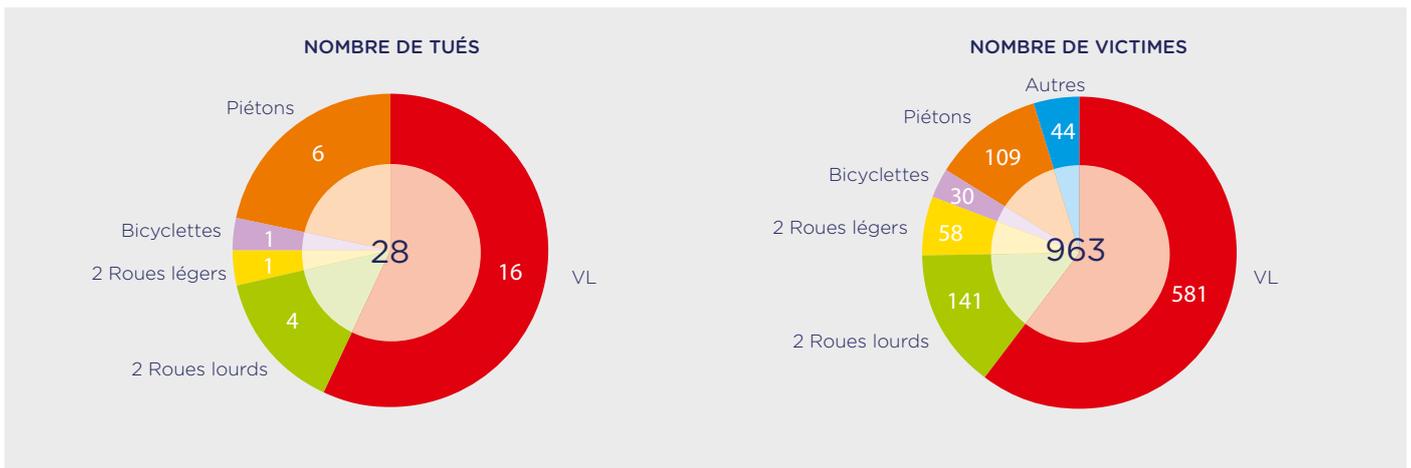
NB : un accident pouvant impliquer plusieurs catégories de véhicules, des doubles-comptes peuvent apparaître.



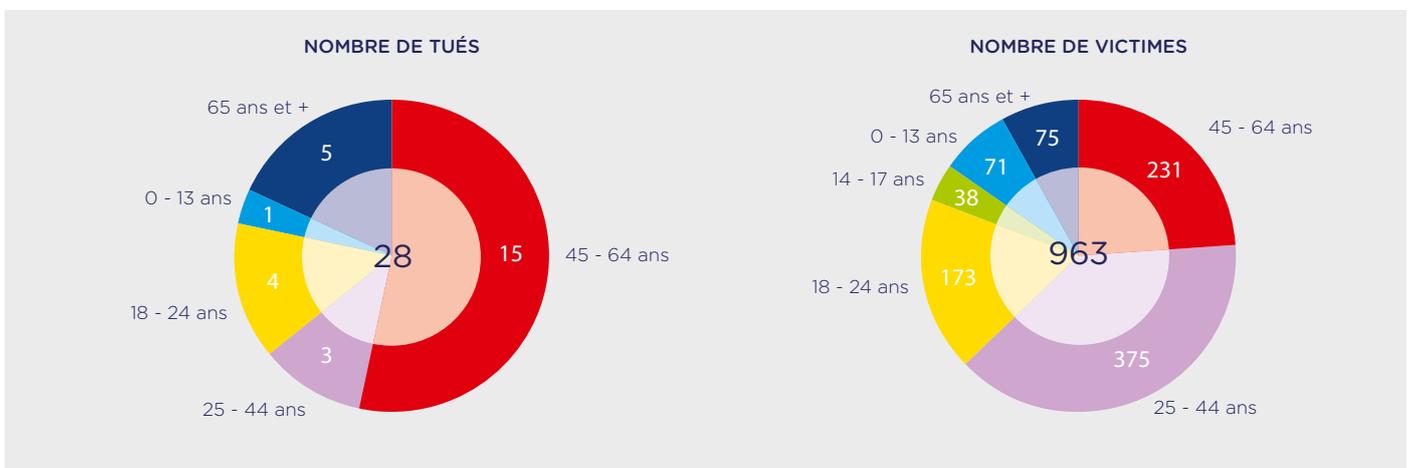
Selon la catégorie du véhicule



Les automobilistes constituent 57 % des tués en 2019, suivis des piétons qui représentent 21 % de la mortalité routière. Le nombre de motocyclistes tués connaît une baisse importante depuis 2015 (- 62%). Quant au nombre de tués en vélo, hormis une hausse en 2018, celui-ci reste faible.



Selon l'âge



La tranche d'âge des 45-64 ans représente 54 % des tués, plus particulièrement en tant que piétons et usagers de véhicules légers. Mais c'est la tranche d'âge des 25-44 ans qui constitue la majorité des victimes avec 39 % de l'ensemble (375 personnes tuées ou blessées).

A noter que 53 % des victimes motocyclistes ont entre 18 et 34 ans.

QUAND ?



NOMBRE D'ACCIDENTS ET DE TUÉS PAR MOIS



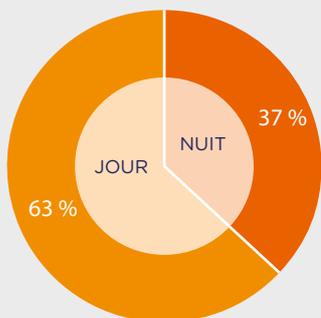
On note un pic du nombre d'accidents et de tués au mois de juin.
A contrario, le mois d'août reste le moins accidentogène de l'année.

NOMBRE D'ACCIDENTS ET DE TUÉS PAR JOUR

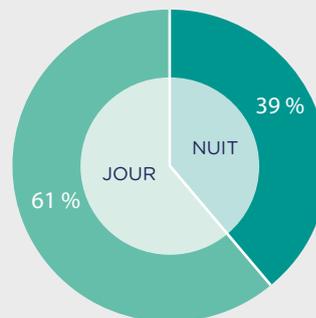


46% des personnes tuées le sont les vendredis, samedis et dimanches.

ACCIDENTS



TUÉS



63 % des accidents se produisent de jour occasionnant 61 % des tués.

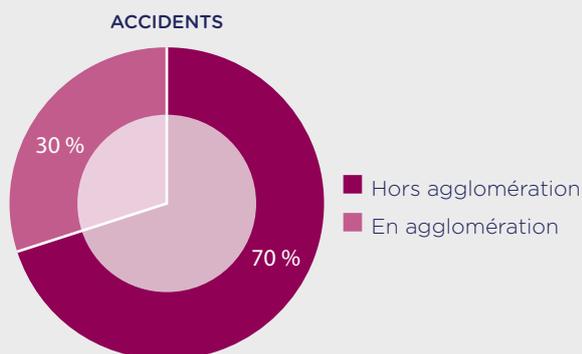


Les deux-roues lourds (> 125 cm³)

Cette catégorie d'usagers est impliquée dans 19 % des accidents corporels et 14 % de la mortalité routière avec 4 personnes tuées. Par rapport à 2018, la part des accidents de cette catégorie a diminué alors que la part des tués reste stable.

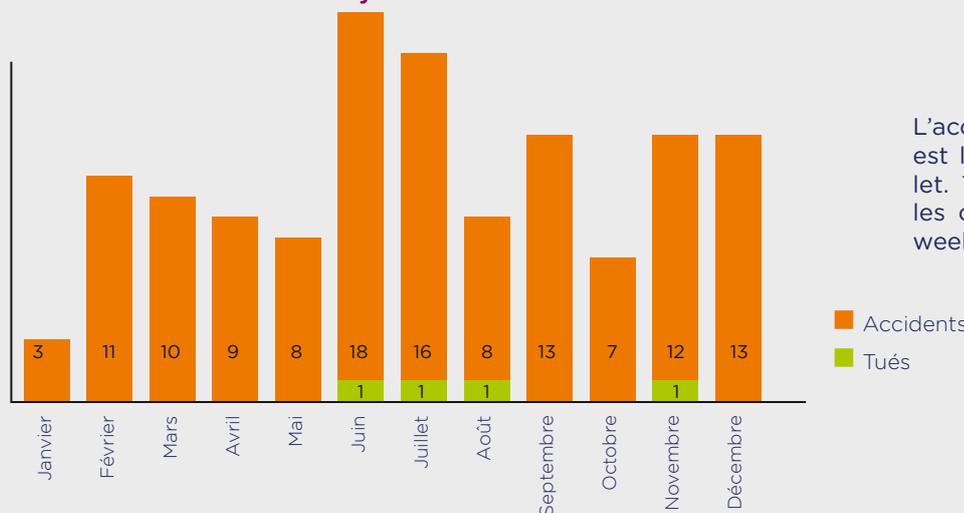
La tranche d'âge la plus touchée est celle des 18-34 ans avec la moitié des tués et 53 % des blessés.

Selon le milieu routier



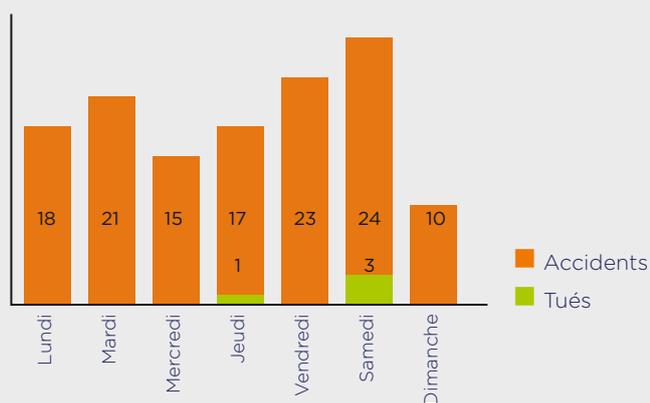
70 % des accidents impliquant au moins un deux-roues lourd ont lieu hors agglomération et occasionnent 75 % des tués

Selon le mois et le jour

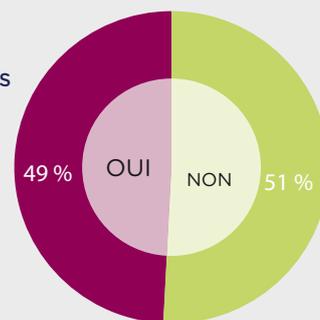


L'accidentalité des motocyclistes est la plus élevée en juin et juillet. Trois motocyclistes tués sur les quatre recensés, l'ont été le week-end.

Selon la responsabilité du pilote



RESPONSABILITÉ DU PILOTE DANS LES ACCIDENTS CORPORELS

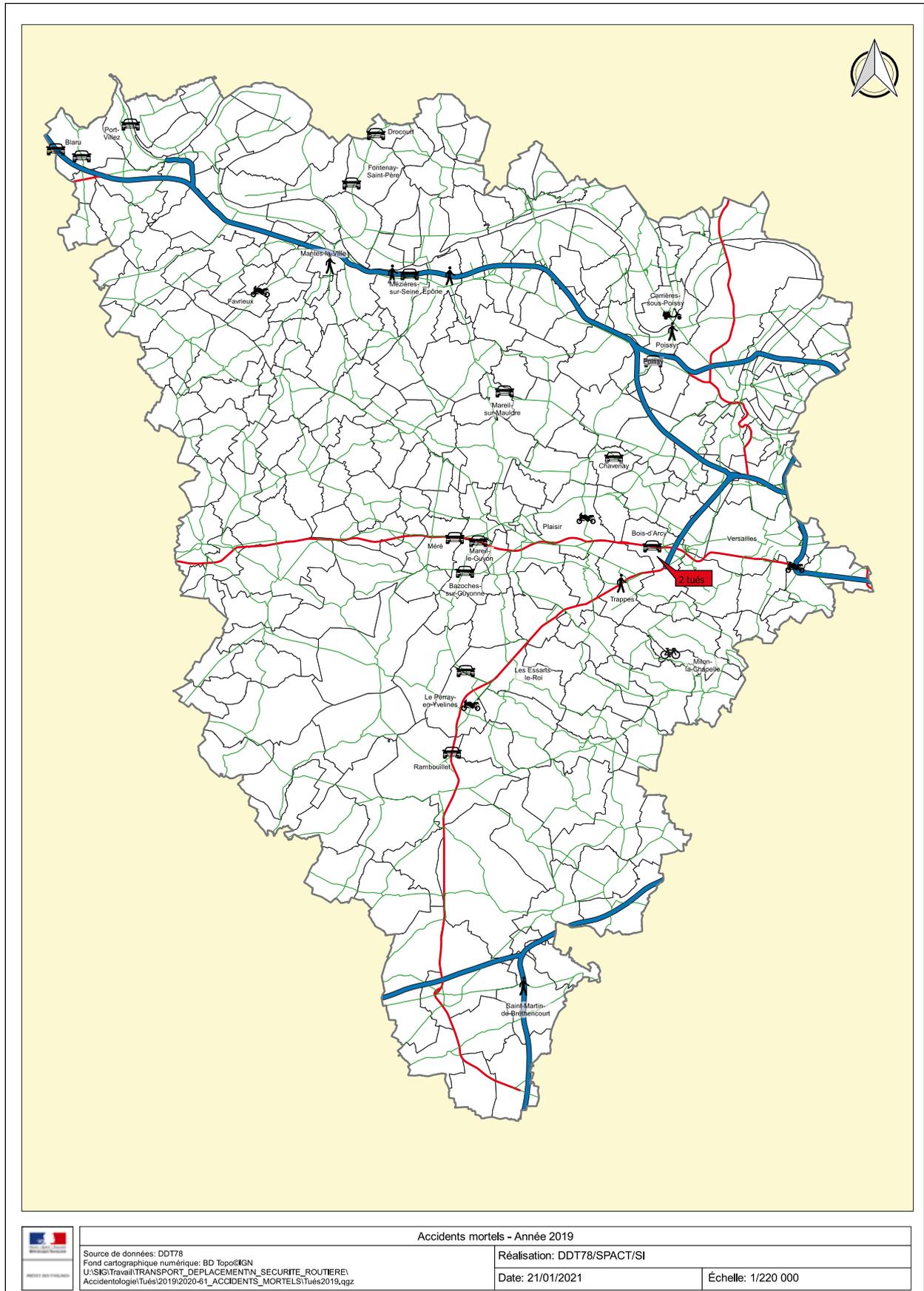


Toutefois, concernant les accidents mortels, tous les pilotes sont responsables de l'accident.

LES ACCIDENTS MORTELS

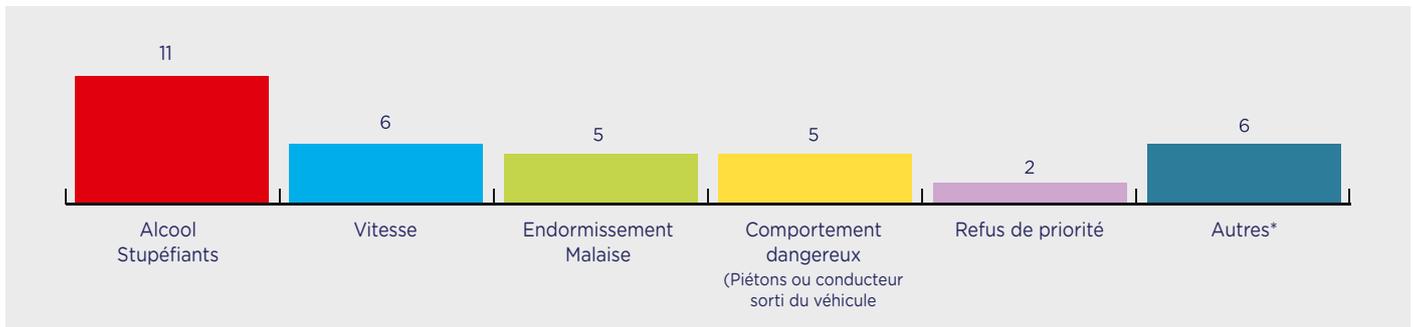


Carte des accidents mortels 2019 sur le réseau routier des Yvelines





Causes principales des 27 accidents mortels en 2019



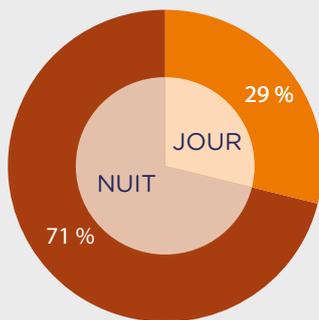
L'alcool et/ou les stupéfiants sont présents dans 41 % des accidents mortels.

La vitesse vient ensuite comme cause dans 22 % des accidents mortels.

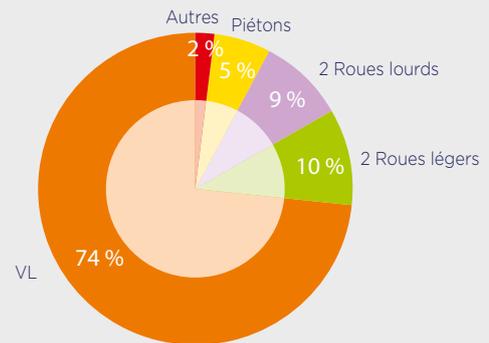
* autres : cause non déterminée ou panne du véhicule

ZOOM sur l'alcool

PART DES ACCIDENTS AVEC ALCOOL

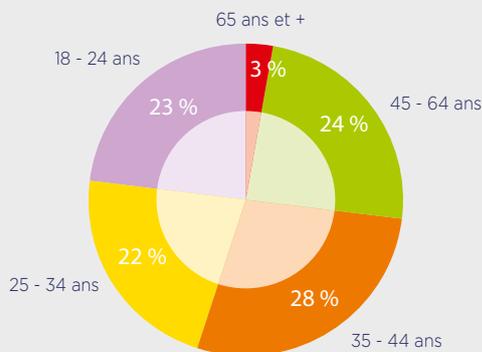


RÉPARTITION DES USAGERS ALCOOLISÉS PAR CATÉGORIE DE VÉHICULE

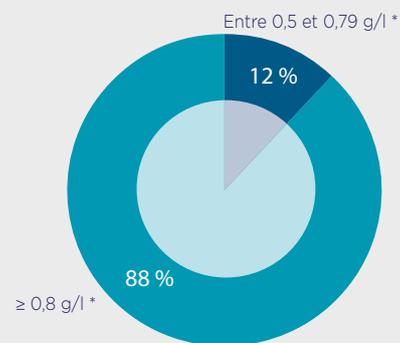


Les accidents impliquant un usager alcoolisé (11 % des accidents) se produisent plus particulièrement de nuit. Les usagers alcoolisés impliqués dans les accidents de la route sont en majorité des usagers de véhicules légers.

RÉPARTITION DES USAGERS ALCOOLISÉS PAR TRANCHE D'ÂGES



TAUX D'ALCOOLÉMIE DES USAGERS ALCOOLISÉS *GRAMME PAR LITRE DE SANG



La répartition par tranche d'âge montre une part un peu plus élevée d'usagers alcoolisés pour les 35-44 ans. Une grande majorité d'usagers alcoolisés sont en situation de délit (88 % des usagers alcoolisés).



Les 2 roues lourds (> 125 cm³)



On constate une diminution du nombre d'accidents et de tués.

La majorité des accidents et des tués se produisent hors agglomération.

Les « 18-34 ans » sont les plus gravement touchés (52 % des victimes graves).

Tous les pilotes tués en 2 roues lourd sont responsables de l'accident.

Les mois de juin et juillet sont les plus accidentogènes.

Un pic des accidents est noté entre 8h et 9h et entre 17h et 19h.

38% des victimes ont lieu sur un trajet professionnel.

Dans 6% des accidents, le pilote était fortement alcoolisé.

Les 2 roues légers (≤ 125 cm³)



On note une diminution du nombre d'accidents mais une légère augmentation du nombre de victimes graves.

56 % des accidents ont lieu en agglomération.

57 % des victimes font partie de la tranche d'âge « 18-34 ans ».

La plage horaire « 17h-18h » concentre le plus grand nombre d'accidents.

69 % des pilotes sont responsables de l'accident.

Dans 15 % des accidents, le pilote était fortement alcoolisé.

24 % des victimes surviennent sur un trajet professionnel.

Les vélos



Le nombre d'accidents et de victimes graves est stable. Cependant, le nombre de tués a fortement diminué.

63 % des accidents des victimes graves ont lieu en agglomération.

40 % des victimes ont entre 45 et 64 ans.

23 % des victimes ont lieu sur un trajet domicile-travail.

On recense un pic des accidents entre 11h et 12h.

Les piétons



Le nombre d'accidents impliquant un piéton reste stable. Cependant, le nombre de piétons tués a fortement chuté (- 57 %).

63 % des accidents se produisent sur un passage piétons, un trottoir ou refuge. 3 tués sur les 6 se sont produits sur une autoroute.

23 % des victimes piétons ont entre 0 et 13 ans. 18 % ont 65 ans et plus.

On note un pic de l'accidentalité des piétons en octobre, novembre et décembre.

La tranche horaire « 17h-19h » est la plus accidentogène avec 29 % des accidents.

14 % des victimes piétons le sont sur un trajet professionnel et 16 % sur un trajet domicile-école.

88 % des accidents ont lieu en agglomération.

Concernant les piétons tués, ils se produisent autant en agglomération que hors agglomération.



Les 14-24 ans



On note une diminution du nombre d'accidents et de tués.

Les victimes « 14-24 ans » représentent 22 % de l'ensemble des victimes.

Les personnes décédées de cette classe d'âge sont des automobilistes et des pilotes de motos lourdes.

On recense un pic d'accidents entre 17h et 19h.

Le nombre d'accidents est le plus important au mois de juin.

75 % des tués se produisent de nuit et le week-end.

66 % des conducteurs âgés entre 14 et 24 ans sont responsables de l'accident.

Les 65 ans et +



On observe une stabilité du nombre d'accidents et une diminution du nombre de tués.

La mortalité de cette catégorie survient majoritairement hors agglomération.

58 % des conducteurs de cette tranche d'âge sont responsables de l'accident.

Les tués de cette catégorie sont des usagers de véhicules légers.

Un pic des accidents est recensé entre 17h et 19h.

La Maison de la Sécurité Routière des Yvelines

Le bureau de la sécurité routière de la direction départementale des territoires des Yvelines a conçu un site internet qui regroupe les informations locales et nationales à destination du grand public mais aussi des professionnels de la route, des entreprises ou des collectivités locales.

Cette maison virtuelle de la sécurité routière comporte quatre grands chapitres :

- l'accidentologie (baromètre mensuel, carte interactive, bilan annuel dans les Yvelines),
- les cartes interactives (chantiers, radars, ouvrages d'art, accidents, ...),
- la documentation (fiches éditées par la délégation à la sécurité et à la circulation routières),
- l'aide aux victimes (droit des victimes, démarches administratives, associations dans les Yvelines).

D'autres informations sont également disponibles et portent sur l'animation et les outils de prévention, la réglementation (arrêtés, code de la route, infraction, transports exceptionnels), l'éducation routière et les actualités de la sécurité routière.

L'ensemble des acteurs locaux (État, collectivités locales, associations) est invité à contribuer à la vie du site pour être le plus attractif possible et ainsi devenir un lieu d'échanges et de connaissances.



WWW.SECURITE-ROUTIERE78.FR

Direction départementale des territoires des Yvelines
Service de l'éducation et de la sécurité routières

Bureau de la sécurité routière

Tél. : 01 30 84 33 60

Courriel : ddt-sesr-sr@yvelines.gouv.fr